



Mairie de La Rivière - Drugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mai 2026

Sur convocation du 18 mai 2026

Secrétaire de Séance : Manon LONCHAMPT

Votants :

Yohann GRILLON	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT JérémY	X	MATHEY Benoît	X
LONCHAMPT Manon	X	MARGUET Marina	X
MONNIER Florent	X	PILOD Bastien	X
LEFEVRE Stéphanie	X	FRACHEBOIS Nadine	X
BRESSAND Serge	X	AUDY Romaric	X
MOUGIN Christine	X	VUITTENEZ Marion	X

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2026
2. Indemnités Maire et Adjointes
3. Mise en place des commissions
4. Urbanisme
5. Délibérations :
 - Maintien du SYDED à l'échelon territorial,
 - Devis entretien de voirie,
 - Maintien du droit de préemption urbain à l'échelon communal,
 - Délégation de pouvoir au Maire,
6. Informations affaires intercommunales
7. Questions et informations diverses

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le procès-verbal du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

II) Soumission des nouvelles parcelles forestières au régime forestier

Le conseil municipal a délibéré concernant l'intégration au régime forestier de deux nouvelles parcelles récemment acquises par la commune :

- Parcelle C 695 achetée à SCHEIFF-SAMARAN ;
- Parcelle C 895 achetée au CCAS de Sainte-Colombe.

Ces parcelles représentent environ 2 hectares.

Jérémy Lonchamp s'est déclaré favorable au projet tout en demandant qu'un échange soit organisé avec le garde forestier afin de favoriser une valorisation locale du bois et limiter les exportations.

Florent Monnier a précisé qu'il avait déjà pris contact avec le garde forestier, lequel a indiqué qu'il était difficile de refuser des ventes destinées à l'exportation, hormis dans le cadre des contrats d'approvisionnement où un avis peut être formulé.

Il sera toutefois fait mention de cette volonté unanime au garde forestier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III) Avenant n°01 à la convention départementale – travaux de sécurisation routière

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°01 à la convention conclue avec le Département concernant les travaux de sécurisation routière.

Le coût total de l'opération s'élève à :

- 184 000 € pour l'enrobé pris en charge par le Département ;
- 398 619 € pour les aménagements par la commune ;
- 24 652 € de maîtrise d'œuvre par la commune.

La commune ayant avancé la totalité des dépenses, cet avenant permettra d'établir les chiffres définitifs afin de refacturer la part due au Département.

Adopté à l'unanimité.

IV) Désignation d'un représentant au SEVAD

Selon les statuts du SEVAD, il s'avère nécessaire de nommer un délégué supplémentaire pour siéger au syndicat des écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Stéphanie Lefèvre comme cinquième représentante pour siéger au SEVAD et M. Romaric AUDY en suppléant.

V) Augmentation du temps de travail d'un agent

Suite à la demande de l'agent et au constat d'un volume récurrent d'heures supplémentaires, le conseil municipal a validé une augmentation du temps de travail de Christophe Bourdin, soit 15h/sem.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la gestion de la MTL avec les états des lieux ;
- la mise à disposition de l'agent auprès du SEVAD depuis 2025 pour les petits travaux.

Les heures complémentaires étaient jusqu'à présent rémunérées ; cette modification constitue donc principalement une régularisation du temps de travail.

Décision adoptée à l'unanimité.

VI) Rénovation de la route du Grand Chemin

Deux devis ont été étudiés pour la rénovation de la route du Grand Chemin :

- entreprise COLAS ;
- entreprise Vermot.

La commission a retenu la proposition de COLAS malgré un coût légèrement supérieur, estimant sa solution plus adaptée au caractère marécageux du secteur. Le projet comprend notamment :

- deux traversées de route avec drainage ;
- reprise des fossés ;
- terrassement en pleine masse ;
- surélévation de la chaussée afin d'améliorer la portance et le drainage.

Ces aménagements visent à pérenniser la voirie, particulièrement sollicitée par des engins agricoles de plus en plus lourds.

Le devis de COLAS est validé pour un montant de **61 999,25 € HT**.

Il est également rappelé que la commune devra récupérer les recettes générées par les antennes.

De plus, une subvention au titre du contrat PAC 25 du Département sera sollicitée.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII) Association foncière

Le conseil municipal a évoqué la situation de l'Association Foncière concernant la parcelle où sont implantées les antennes et notamment le fait qu'elle appartient à la commune.

Comme évoqué lors d'un conseil municipal précédent, il est rappelé qu'il n'est pas possible d'attribuer des subventions annuelles, mais que des aides exceptionnelles peuvent être accordées afin de permettre à l'Association Foncière de rembourser les deux emprunts contractés, notamment en raison de la perte des revenus générés par les antennes.

Enfin, une revue complète des chemins communaux et de ceux relevant de l'Association Foncière a été menée afin d'évaluer la pertinence de leur affectation actuelle. À titre d'exemple, la rue du Groseiller relève aujourd'hui de l'Association Foncière, ce qui apparaît incohérent au regard des habitations qui y ont été construites. À l'inverse, certains chemins actuellement communaux n'auraient plus vocation à le rester. Des échanges de terrains devront donc être envisagés, même si les modalités notariales restent encore à définir.

Le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires auprès du notaire pour clarifier ces situations.

VIII) Urbanisme

Déclarations préalables :

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux -Nature	Date accord DDT/Mairie
DP 02549326P0018	27/04/2026	DICHAMP Kévin	3 rue du Crêt Pontarlier	21 Fbg de la Planche - Levée de toit + bardage + couverture joints de bout	en cours
DP 02549326P0019	28/04/2026	DROGREY Morgan	28 Fbg de la Planche	pose de panneaux photovoltaïques	en cours
DP 02549326P0020	05/05/2026	BRESSAND Nicolas	2 Fbg du Tartre	Pose d'une clôture	en cours
DP 02549326P0021	07/05/2026	MOUSSEL Judicaël	3 chemin de vau les aigues	Pose d'une clôture	en cours
DP 02549326P0022	07/05/2026	BRAT Patrick	11 rue de l'Etôle	Réfection façade	en cours

IX) Point sur les commissions

Bâtiments et chemins par Jérémy Lonchamp

Réfection des logements et de la poste :

Après un mois d'arrêt, les travaux reprennent.

Les fenêtres ont été déposées et des travaux de renforcement du plafond seront réalisés :

- entreprise Puget : environ 10 000 € ;
- entreprise Natal : environ 3 000 €.

Cette intervention non prévue engendre une plus-value estimée à 15 000 €.

La pose des fenêtres par l'entreprise Tissot est prévue dans la seconde quinzaine, suivie des travaux de placo par l'entreprise Bonglet.

La cour de récréation de la crèche devra être déplacée lorsque l'échafaudage sera mis en place.

De plus, une réunion a eu lieu avec Enedis concernant l'alimentation électrique du bâtiment afin de regrouper les trois points d'entrée existants en un seul, la réglementation l'imposant.

Le coffret sera finalement installé entre la crèche et la Poste. Des travaux d'enrobé seront nécessaires après intervention.

Vestiaires du football

La commission a validé les plans proposés, avec uniquement l'ajout d'une ouverture vers la zone restant communale.

Un devis de géomètre a été validé afin de clarifier les limites du terrain avant travaux.

L'étude se poursuit.
La main courante sera également remplacée.

Ateliers municipaux

Une réflexion est engagée pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation collective au profit d'autres bâtiments communaux.

Bâtiment de la pétanque

La proposition de l'association visant à ne remplacer que les fenêtres a été refusée, jugant l'infrastructure trop faible. Le projet reste à l'étude par la commission afin d'envisager des travaux plus conséquents.

Maison du temps libre :

Les cuisines et sanitaires étant devenus vétustes, une étude de rénovation va être engagée sans nécessairement prévoir d'extension.

Sécurisation du village

Le carrefour côté Bulle est identifié comme prioritaire.
Le bureau AssistMo, déjà intervenu sur la sécurisation direction Sainte-Colombe, a été recontacté.

Une participation citoyenne sera envisagée lorsque le projet sera suffisamment avancé afin de recueillir les avis des habitants.

Terrain d'aisance : Une demande d'achat de la parcelle a été formulée par Monsieur et Madame Da SILVA. La commission s'est rendue sur place et donne un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal valide la vente d'un terrain d'aisance à Monsieur et Madame DA SILVA au prix de 10 € le m².

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Fêtes et cérémonies, cadre de vie et associatif, communication **par Manon Lonchamp**

Fleurissement du village :

Les fleurs ont été commandées et le fleurissement participatif se tiendra le 6 juin 2026 à partir de 9h00. Une affiche a été diffusée sur les réseaux sociaux de la commune ainsi que sur le site internet afin d'encourager les habitants à participer à cet événement placé sous le signe de la convivialité. À cette occasion, un repas tiré du sac sera organisé le midi.

Par ailleurs, la commune commandera des fleurs supplémentaires pour le jardin du Curé, notamment afin de fleurir l'allée menant au jardin.

Cadre de vie :

En lien avec les travaux de la commission espaces verts menée par Florent Monnier, des rendez-vous avec des paysagistes seront organisés afin d'étudier les projets d'aménagement paysager de l'espace du Scurier.

La table a d'ores et déjà été installée sur ce site. Il a également été précisé qu'un échange avait eu lieu concernant l'implantation des tables. La table PMR initialement prévue par le CCAS pour cet emplacement a finalement été installée vers le parc situé à proximité de l'église, la pente du terrain y étant plus faible et donc plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Le cheminement sera par ailleurs enrobé afin de faciliter l'accès au site.

Fête des mères :

Le nombre de participantes à la Fête des Mères s'élève à 92 personnes. La communication réalisée en complément des courriers nominatifs a porté ses fruits, puisqu'elle a permis l'inscription de quelques mamans qui n'étaient jusqu'alors pas répertoriées.

Forêt et bois, cimetière, par Florent Monnier :

Cimetière :

Une demande de devis a été effectuée auprès d'API 25 pour la réfection du mur, pour un montant estimé à 42 156 € HT. Des recherches de financements et de subventions sont actuellement engagées afin d'accompagner ce projet. Il est également précisé qu'API 25 est une association d'insertion.

Passerelle :

La passerelle rue des lilas sera réalisée, normalement, avant la fête des escargots.

Agents techniques : Les agents communaux ont réalisé un travail important afin de préparer le balayage des routes. Ils sont remerciés pour l'investissement et l'assiduité dont ils ont fait preuve dans l'exécution de cette mission.

Forêt : Une visite de la forêt communale par la commission a eu lieu le 9 mai dernier. Florent Monnier travaille actuellement à la réfection de la signalétique afin de faciliter l'accès au Sapin Président.

X) Questions et informations diverses

- une demande de remboursement a été formulée par la micro-crèche suite à la fermeture du service de garde pendant deux jours en raison des travaux. Un rendez-vous sera proposé à la responsable afin d'échanger sur cette situation ;
- Danielle Grillon propose d'organiser, à l'automne, une visite du patrimoine communal à destination des élus. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
- un courrier de M. et Mme THOMAS concernant un talus situé derrière leur habitation a été évoqué. Des élus se rendront sur place afin de discuter avec eux ;
- un courrier a été adressé par la commune à l'EPAGE afin de solliciter une étude sur les niveaux de l'étang ainsi que sur son envasement ;
- un courrier a également été transmis à la DDT concernant la vanne de l'étang, actuellement fortement obstruée, ainsi que sur la nécessité de procéder à son entretien.

XI) Affaires intercommunales

Eau :

Une demande de subvention a été déposée afin de financer un projet de numérisation, de modernisation et de télérelève du réseau d'eau. Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 1,1 M€.

Les subventions espérées sont les suivantes :

- Région : 300 000 € (dans la limite de 50 % du montant subventionnable, plafonné à 600 000 €) ;
- Agence de l'Eau : 350 000 €.

Assainissement :

Le nouveau règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ainsi que le nouveau barème tarifaire ont été présentés.

Fiscalité :

Le reversement de la taxe sur les infrastructures de transport longue distance (TEITLD) s'élève à 1 290 € pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

**Le Maire,
Yohann GRILLON**